

Ielsdits Seigneurs Rois de France & d'Angleterre m'ayant proposé d'y adherer, quoique jusqu'à present j'aye differé de les accepter, pour de justes causes à ce me mouvans, étant aujourd'hui porté à condescendre de ma part aux desirs de leursdites Majestez les très Serenissimes Rois de France & d'Angleterre, & à procurer à l'Europe les avantages d'une Paix, aux dépens de mes propres Interêts, de ce que je possède, & de mes Droits, que je dois sacrifier par là. J'ai résolu d'accepter ledit Traité, signé à Paris, comme il est dit ci-dessus, le 18. Jui let 1718 par les 4. Plénipotentiaires susnommez de leurs Majestez Très Chrétienne & Britannique: C'est pourquoi par ces Presentes j'accepte ledit Traité, & l'admers en tous les points & Articles contenus en icelui, & plus particuliere ment en ce qu'il a relation & appartient aux 8. Articles qui y sont contenus, qui concernent directement la Paix entre les deux Cours de Madrid & de Vienne, & entre les deux Souverains de leurs Etats. En témoin de quoi j'ai fait dépêcher les Presentes, signées de ma main, scellées de mon Seau privé, & contre signées par mon soussigné premier Secrétaire d'Etat & de mes Dépêches. Donnée à Madrid le 26. Janvier 1720. Etoit signé &c.

II. Le Patriarche des Indes a établi dans toutes les Eglises de Madrid des prieres publiques, pour demander à Dieu d'accorder une heureuse délivrance à la Princesse Regnante, qui dès le 15. de Fevrier est entrée dans le neuvième mois de sa grossesse. Cette Princesse malgré les incommoditez qui accompagnent ordinairement l'état où elle se trou-

Prieres au
sujet de la
grossesse de la
Princesse
Regnante.